



Garage refuse l'accès au véhicule pour expertise

Par **Helpneeded**, le **11/04/2012** à **10:38**

Bonjour,

Lors d'un déplacement dans la région parisienne, mon véhicule a été volé et retrouvé incendié quelques jours plus tard. J'ai déposé plainte à la gendarmerie locale, appelé mon assurance pour l'en informer et transmis la récépissé de vol. L'assurance a mandaté un expert vers le garage ayant effectué le remorquage pour pouvoir constater l'état du véhicule.

Le garagiste refuse de l'accès au véhicule pour l'expertise tant que les frais de remorquage n'auront pas été réglés. L'assurance me recontacte au bout de deux semaines pour me dire qu'ils ont téléphoné au garage et que les frais de remorquage et de gardiennage s'élèvent à 800 euros et que cette partie est à ma charge car non inclus dans l'assurance.

De là, je me pose 2 questions:

- Le garagiste peut-il refuser l'accès à un expert?
- L'assureur aurait-il du me prévenir que ces frais étaient à ma charge dès le début?

Le véhicule incendié en question est une fiesta de 22 ans qui avait 90 000 kms, d'une valeur moindre comparé à tous les frais qui sont en train de s'accumuler. Que se passe-t-il si je refuse de les payer?

Merci d'avance de votre aide!